

DELIBERATIONS DU 7 JUIN 2017

1. Délégation du Conseil Municipal au maire (article L 2122-22 du CGCT)
2. Indemnités de fonction aux élus (article L 2123-20 et suivants du CGCT)
3. Composition des commissions municipales
4. Composition de la Commission d'appel d'offres (CAO)
5. Commission intercommunale des impôts directs (CIID) – nomination de délégués
6. Centre communal d'action sociale (CCAS) composition du conseil d'administration
- 6 bis - Désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
7. Commission accessibilité – personnes en situation de handicap
8. Election de délégués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière
9. Désignation du syndic de Trignac au sein de la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière
10. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB)
11. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA)
12. Désignation des délégués du Conseil Municipal au refuge intercommunal à vocation unique pour animaux de la presqu'île guérandaise
13. Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'association Air Pays de Loire
14. Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Office d'Animation Sportive de Brière
15. Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Office Municipal des Sports de Trignac
16. Désignation d'un délégué du Conseil Municipal à la Mission Locale de Saint-Nazaire
17. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Collège Julien Lambot
18. Désignation des délégués du Conseil Municipal à la SONADEV territoire public
19. Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la CARENE
20. Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'association gestionnaire de la MAEPA Camille Claudel
21. Société publique locale STRAN – Désignation d'un délégué à l'assemblée spéciale et d'un délégué à l'assemblée générale
22. CARENE – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant
23. CARENE – Conférence intercommunale du logement (CIL) – nomination d'un représentant suppléant
24. Association professionnelle d'insertion par l'économique – désignation d'un représentant de la collectivité au sein du Conseil d'administration

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_01

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Délégation du conseil
municipal au maire
(article L 2122-22 du
CGCT)**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMNET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant qu'il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil Municipal pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal (article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

- 3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme sous réserve de l'application de la délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2012, ayant opté pour une délégation partielle du DPU à la CARENE ou à l'AFLA (Agence Foncière de Loire-Atlantique), cela dans un objectif de cohérence de la maîtrise foncière dans les périmètres stratégiques, tel que le centre ville, et aux fins de permettre le portage financier de ces acquisitions foncières et immobilières éventuelles par la CARENE.
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.


En outre, M le Maire est chargé dans les mêmes conditions, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent les décisions prises par lui par délégation du Conseil Municipal dans les conditions prévues par la présente délibération, les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal.

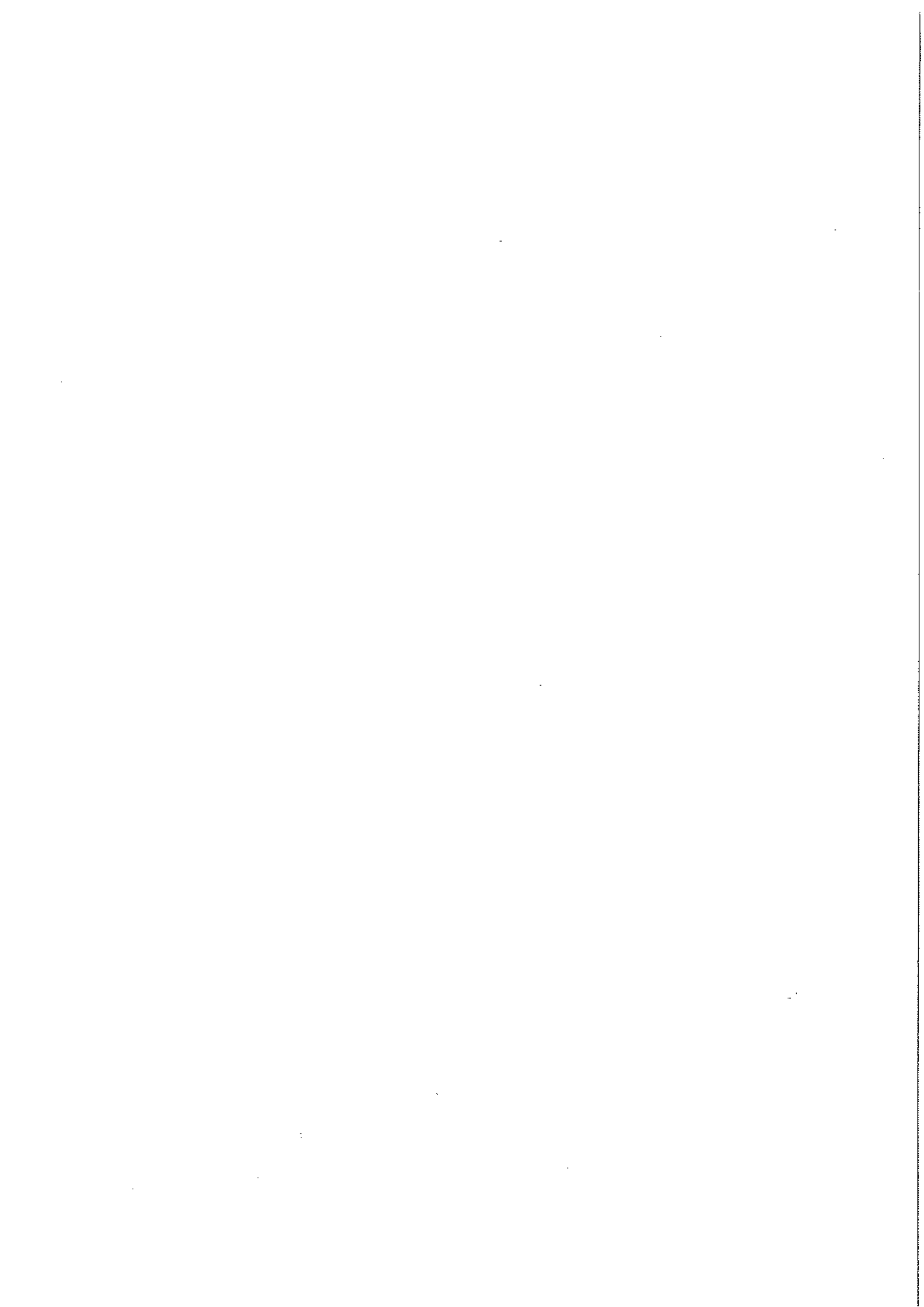
Monsieur le Maire pourra charger un adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement, les décisions relevant de la présente délégation.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT





Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 7 JUIN 2017

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

27

29

DEL_20170607_02

OBJET :

**Indemnités de fonction
aux élus**

**(article L 2123-30 et
suivants du CGCT)**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALL à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'installation du Conseil Municipal du 28 Mai 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24,

Exposé

Les indemnités de fonction sont une dépense obligatoire pour les communes. Peuvent en percevoir, les adjoints au maire (pour l'exercice effectif des fonctions dont ils ont reçu délégation), le maire – et les conseillers municipaux ayant reçu une délégation (art L 2122-18 du CGCT).

Ces indemnités couvrent tous les frais éventuels engendrés par les délégations ainsi que la responsabilité que cela représente –y compris les fonctions d'officier de l'état-civil pour le maire et les adjoints et d'officier de police judiciaire pour le maire.

Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de ces indemnités à partir du barème publié par le Ministère de l'intérieur donnant des montants maximaux.

Article 1

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 précité, fixé aux taux suivants :

- Maire : 53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8ème adjoint : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} subdélégué : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} subdélégué : 17,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les conseillers municipaux restant sans délégation ou subdélégation, percevront 0,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'ensemble de ces indemnités ne doivent pas dépasser l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 3

Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés de l'exécution de la délibération qui est effective à la date d'installation du nouveau Conseil Municipal et de la désignation du Maire et des Adjoints, soit le 28 mai 2017.

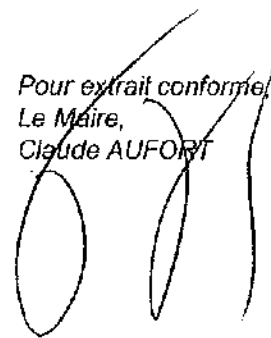
Ces indemnités au titre du mandat d'élu municipal se cumulent avec les indemnités perçues par d'autres collectivités territoriales, notamment de la CARENE au titre du mandat de conseiller communautaire.

Les collectivités (en l'espèce la Ville de Trignac et la CARENE) se concertent pour déclarer ces revenus dans le cadre la nouvelle obligation d'affiliation à la Sécurité sociale.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 12 JUN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 12 JUN 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_03

OBJET :

Composition des commissions municipales

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Conformément à l'article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal la constitution des commissions permanentes suivantes, selon la règle de la proportionnelle :

Commission CITOYENNETE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE			
M. Claude AUFORT, maire			
Denis ROULAND	Jean-Pierre LECROM	Franck GUILLAMET	Cécile OLIVIER
Boris LEGOFF	Jean GALI		

Commission ENFANCE, PETITE ENFANCE, VIE SCOLAIRE			
M. Claude AUFORT, maire			
Capucine HAURAY	Véronique JULIOT	Sophie PIHUIT	Delphine BARRE
Yannick BEAUVAIS	Lydia POIRIER		

Commission TRAVAUX, VOIRIE, ESPACES VERTS, BATIMENTS, SECURITE			
M. Claude AUFORT, maire			
Jean-Louis LELIEVRE	Boris LEGOFF	Sébastien WAIRY	Benoît PICHARD
Franck GUILLAMET	David PELON		

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE, PAYSAGES NATURELS ET URBAINS, DEPLACEMENTS			
M. Claude AUFORT, maire			
Dominique MAHE-VINCE	Benoît PICHARD	Christelle POHON	Delphine BARRE
Sébastien WAIRY	Yann ROUSSEL		

Commission CULTURE, PATRIMOINE, EVENEMENTIEL			
M. Claude AUFORT, maire			
Hervé MORICE	Véronique JULIOT	Yannick BEAUVAIS	Cécile OLIVIER
Valérie LE SCAO	Yann ROUSSEL		

Commission FINANCES - ACTION ECONOMIQUE - COMMUNICATION			
M. Claude AUFORT, maire			
Nathalie PRIMAS	Denis ROULAND	Capucine HAURAY	Jean-Louis LELIEVRE
Dominique MAHE-VINCE	Hervé MORICE	Laurence FREMINET	Gilles BRIAND
David PELON			

Commission URBANISME, CADRE DE VIE, LOGEMENT, TRANSPORT et CONTRAT DE VILLE			
M. Claude AUFORT, maire			
Gilles BRIAND	Boris LEGOFF	Yannick BEAUVAIS	Dominique MAHE-VINCE
Jean-Pierre LECROM	Sylvia HAREL		

Commission ADMINISTRATION GENERALE			
M. Claude AUFORT, maire			
Denis ROULAND	Dominique MAHE-VINCE	Anne-Marie CARDINAL	Myriam LEROUX
Yannick BEAUVAIS	David PELON		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des élus pour chaque commission.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUN 2017
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUN 2017
 ⇒ Retour en Mairie le 12 JUN 2017
 ⇒ Publié ou affiché le 12 JUN 2017

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Claude AUFORT



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_04

OBJET :

**Composition de la
commission d'appel
d'offres
(CAO)**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Exposé

Selon l'article 22 du code des marchés publics, la composition de la CAO pour ses membres à voix délibérative, est de :

- le maire ou son représentant, président
- **5 membres** du conseil municipal, **titulaires**
- **5 membres** du conseil municipal, **suppléants**

Peuvent participer avec voix consultative des membres 'techniques' (ex :Trésorière Municipale, techniciens municipaux,...)

Cette commission est permanente.

L'élection des membres a lieu au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste afin de refléter au mieux l'assemblée délibérante dans cette CAO.

L'objectif de la représentation proportionnelle est d'attribuer à chaque liste un nombre de sièges, proportionnel à sa force numérique.

La représentation proportionnelle étant nécessairement un scrutin de liste, il convient de dresser les noms des listes soumises au suffrage.

Il sera nécessaire de déterminer le quotient électoral en divisant le total des suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Chaque liste obtiendra autant de sièges que son score contiendra de fois ce quotient électoral.

Pour attribuer les sièges restants, il faut appliquer la « méthode du plus fort reste » consistant à soustraire du nombre de voix de chaque liste le total des quotients électoraux qu'elle peut contenir, à comparer ensuite les voix restantes. Les sièges non pourvus seront alors attribués à chaque liste selon l'ordre décroissant des suffrages inemployés après la première répartition.

Mme Christelle POHON et M. Boris LEGOFF sont désignés assesseurs.

2 listes sont présentées :

Liste M. Claude AUFORT :

Titulaires : Benoît PICHARD - Sylvain PRIMAS - Boris LEGOFF - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND

Suppléants : Yannick BEAUVAIS - Dominique MAHE-VINCE - Nathalie PRIMAS - Sébastien WAIRY
Franck GUILLAMET

Liste M. David PELON : David PELON – Lydia POIRIER – Yann ROUSSEL – Sylvia HAREL – Jean GALI

Résultat du vote :

Liste M. Claude AUFORT : 24 voix

Liste M. David PELON : 5 voix

Sont donc élus pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Benoît PICHARD	Yannick BEAUVAIS
Sylvain PRIMAS	Dominique MAHE-VINCE
Boris LEGOFF	Nathalie PRIMAS
Jean-Louis LELIEVRE	Sébastien WAIRY
David PELON	Lydia POIRIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 15 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 15 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

27

29

Du 7 JUIN 2017

DEL_20170607_05

OBJET :

**Commission
intercommunale des
impôts directs (CIID)**

**Nomination de
délégués**

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), à compter du 1^{er} janvier 2012, dans les EPCI ayant adopté le régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU).

Par délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2011, la CARENE a voté la création d'une CIID conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts

La CIID va participer en 2014 à la réflexion relative à la réforme des locaux professionnels et commerciaux qui sera mise en œuvre à compter de 2016. Elle sera également informée des modifications des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Ces travaux ont des incidences aussi bien pour les produits de Cofisation Foncière des Entreprises que pour les produits de foncier bâti des communes.

La durée du mandat des commissaires étant la même que celle de l'organe délibérant de la collectivité et la liste établie par la CARENE étant issue des propositions des communes membres, il est nécessaire de proposer 3 commissaires en indiquant un titulaire et deux suppléants.

Pour procéder au choix des commissaires, il est nécessaire de respecter la condition prévue au 2^{ème} alinéa du paragraphe 2 de l'article 1650, à savoir que « les contribuables proposés pour siéger à la commission doivent être équitablement répartis entre les différentes taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxes foncières des entreprises)

Il sera proposé au Conseil Municipal de donner délégation à M. le Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'effet de désigner les trois commissaires de Trignac à la C.I.I.D

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner délégation à M. le Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT, à l'effet de désigner les trois commissaires de Trignac à la C.I.I.D pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Sont désignés :

- M. Jean-Louis LELIEVRE
- Mme Nathalie PRIMAS
- M. Claude AUFORT

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
27
29

Du 07 JUIN 2017

DEL_20170607_06

<p>OBJET :</p> <p>Centre communal d'action sociale (CCAS)</p> <p>Composition du Conseil d'administration</p>

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

En vertu de l'art R 123 du code de l'action sociale et de la famille, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est la suivante :

- le maire, président
- 4 à 8 membres élus par le conseil municipal – dont le nombre est fixé par délibération du Conseil Municipal
- 4 à 8 représentants d'associations nommés par le maire, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus.

Les membres du Conseil Municipal sont élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste ; les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire (*après un 'appel à candidature' qu'il est pertinent de lancer afin de renouveler les associations ou mouvements représentés, à savoir :*

- *secteur personnes âgées et retraités ; secteur personnes handicapées ; secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ; UDAF)*

L'ensemble de ces formalités de renouvellement des administrateurs du CCAS doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal (soit le 28 juillet au plus tard).

La 1^{ère} décision du conseil municipal est donc de fixer le nombre d'administrateurs issus du conseil municipal. Compte-tenu de l'éventuelle difficulté à trouver des représentants d'association, qui doivent être paritaires avec les élus du conseil municipal, il est pertinent de limiter le nombre de membres dans chaque catégorie à : **5, pour chaque catégorie, dont une personne-ressources pour les représentants d'association** nommés par le maire, ce qui fait un conseil d'administration de 10 personnes.

Conseil d'administration du CCAS	Elus du conseil municipal	Représentants d'associations
Le Maire, président du CCAS	1 adjoint au maire + 4 autres élus du conseil municipal	4 personnes des associations des champs : personnes âgées-retraités ; handicapés ; insertion ; famille (représenté par l'UDAF de droit) + 1 personne-ressource

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par vote à main levée, de fixer à 10 le nombre d'administrateurs au C.C.A.S. :

- 5 élus du conseil municipal
- 5 représentants d'association dont 1 personne ressource

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 15 JUIN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 15 JUIN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 15 JUIN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 15 JUIN 2017

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

27

29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_6b

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
représentants du
Conseil Municipal au
Conseil
d'Administration du
CCAS**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite
le

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R 123-8, R 123-9, R123-10, R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017 fixant à 10 le nombre d'administrateurs au CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide :**
de procéder par vote à main levée à la désignation, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Listes des candidats :	<p><u>Liste 1 :</u> Claude AUFORT « Ensemble, agissons pour Trignac »</p> <p>Laurence FREMINET – Sophie PIHUIT – Sylvain PRIMAS – Dominique MAHE-VINCE – Christelle POHON</p> <p><u>Liste 2 :</u> David PELON « Trignac ouverture, un avenir commun, cap 2020 »</p>
Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins :	29
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0

Suffrages valablement exprimés :	29
Répartition des sièges :	Ont obtenu : Liste « Ensemble, agissons pour Trignac » : 24 voix Liste « Trignac ouverture, un avenir commun, cap 2020 » : 5 voix

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Mme Laurence FREMINET
 Mme Sophie PIHUIT
 M. Sylvain PRIMAS
 Mme Dominique MAHE-VINCE
 Mme Sylvia HAREL

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 1^{er} JUIN 2017
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 1^{er} JUIN 2017
 ⇒ Retour en Mairie le 16 JUIN 2017
 ⇒ Publié ou affiché le 1^{er} JUIN 2017

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Claude AUFORT



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_07

OBJET :

**Commission
accessibilité
Personnes en situation
de handicap**

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORJCE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Par délibération 11 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de créer une Commission Accessibilité Personnes Handicapées.

Elle est composée comme suit :

A - Collège Associations :
M.D.P.H. Conseil Général,
Les Amarres
FNATH,
Institut Clémence Royer,
APEI

B – Collège Personnes ressources :
Mme CORDIER Emilie
M GUILLOUZOUIC Daniel

C - Services de la ville :
Le directeur général des services
Le directeur du CCAS
Le responsable du service enfance jeunesse
Le directeur des services techniques
Le responsable de pôle centre technique municipal

D – Collège Elus

Par suite du renouvellement de l'Assemblée le 28 mai 2017, il est demandé au Conseil Municipal de désigner 4 élus pour siéger au sein de cette commission.

Il est proposé

M. Sylvain PRIMAS
M Jean-Louis LELIEVRE
Mme Laurence FREMINET
Mme Anne-Marie CARDINAL

pour siéger au sein de la Commission Accessibilité – personnes en situation de handicap.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,


DESIGNE

M. Sylvain PRIMAS
M Jean-Louis LELIEVRE
Mme Laurence FREMINET
Mme Anne-Marie CARDINAL

pour siéger à la commission accessibilité personnes en situation de handicap.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 16 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 16 JUIN 2017

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
27
29

DEL_20170607_08

OBJET :

**Election de délégués
au Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional
de Brière**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière conformément aux statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière

PROCEDE à l'élection de ses délégués :

M. Sylvain PRIMAS obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu **délégué titulaire**
M. Hervé MORICE obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu **délégué suppléant**

pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
⇒ Retour en Mairie le **12 JUIN 2017**
⇒ Publié ou affiché le **12 JUIN 2017**

Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or page number.

Main body of faint text, appearing to be several lines of a letter or document.

Second section of faint text, continuing the document's content.

Final section of faint text at the bottom of the page.

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
27
29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_09

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation du syndic
de Trignac au sein de
la Commission
Syndicale de Grande
Brière Mottière**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'élire au sein de la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière conformément aux statuts.

Le Syndicat de Grande Brière Mottière gère les usages et l'entretien des marais indivis de la Grande Brière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU son Président,


Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de son délégué :

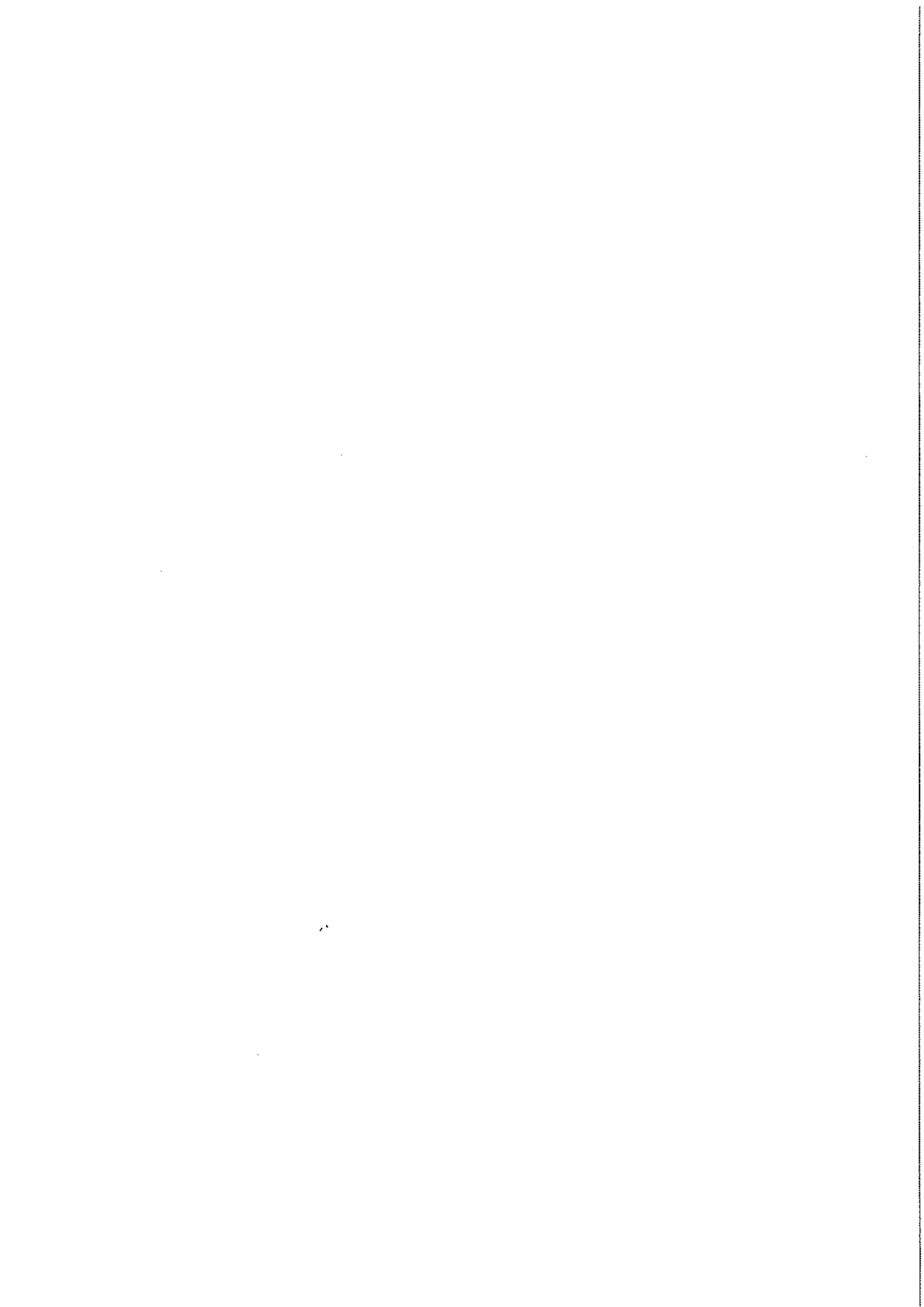
M Sylvain PRIMAS obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à la Commission syndicale de la Grande Brière Mottière.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **27 MAI 2017**

DEL_20170607_10

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal au Syndicat
du Bassin Versant du
Brivet
(SBVB)**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au sein du comité syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ce syndicat a pour objectifs la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant Brière - Brivet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

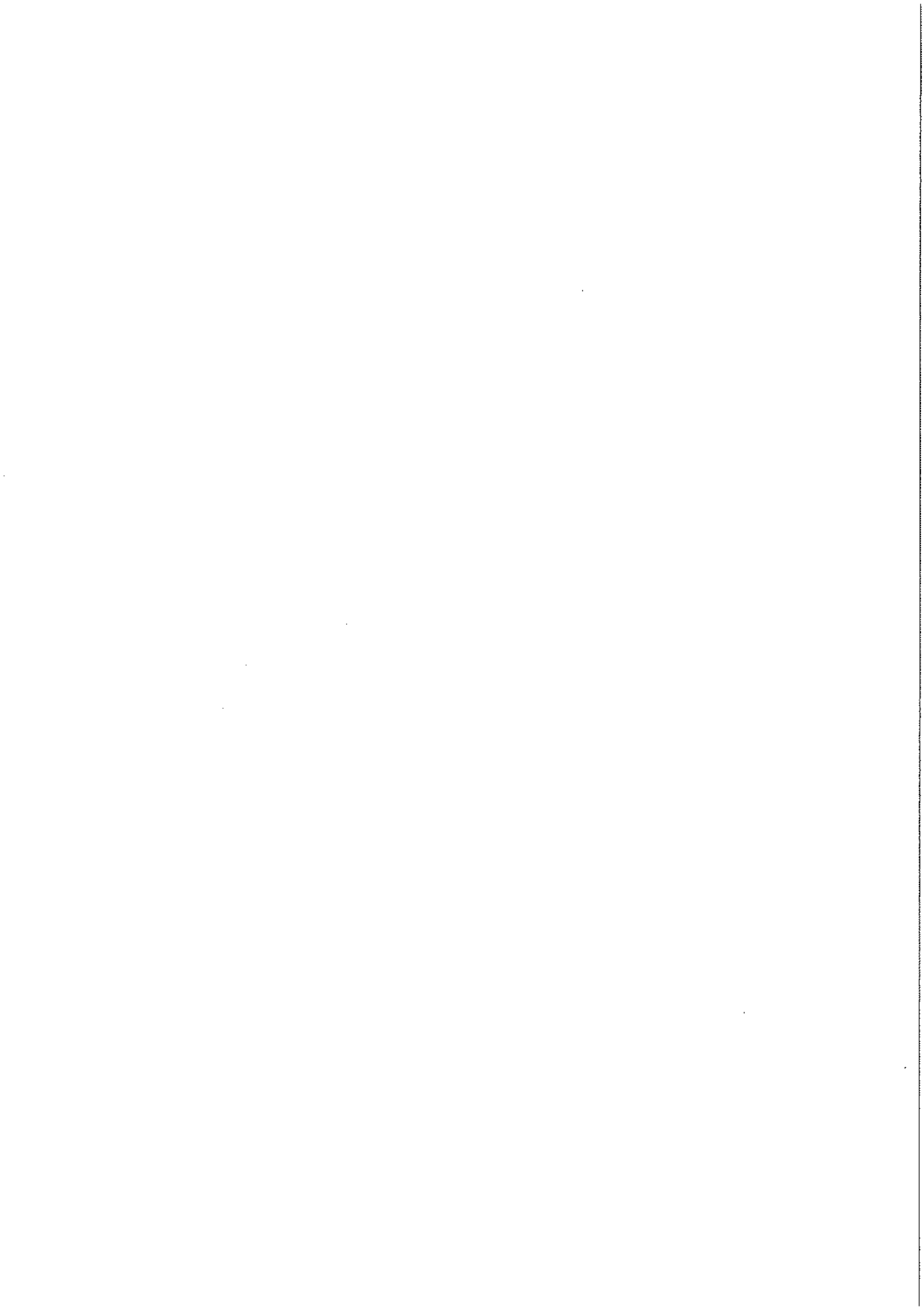
PROCEDE à l'élection de ses délégués :

M. Sylvain PRIMAS obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**
M. Jean-Pierre LECROM obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **suppléant**

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_11

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal au Syndicat
Départemental
d'énergie de Loire-
Atlantique
(SYDELA)**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de ses délégués au sein du Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA) :

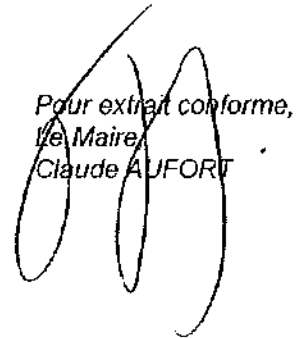
Ont obtenu :

M. Sébastien WAIRY obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**
M. Boris LEGOFF obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**

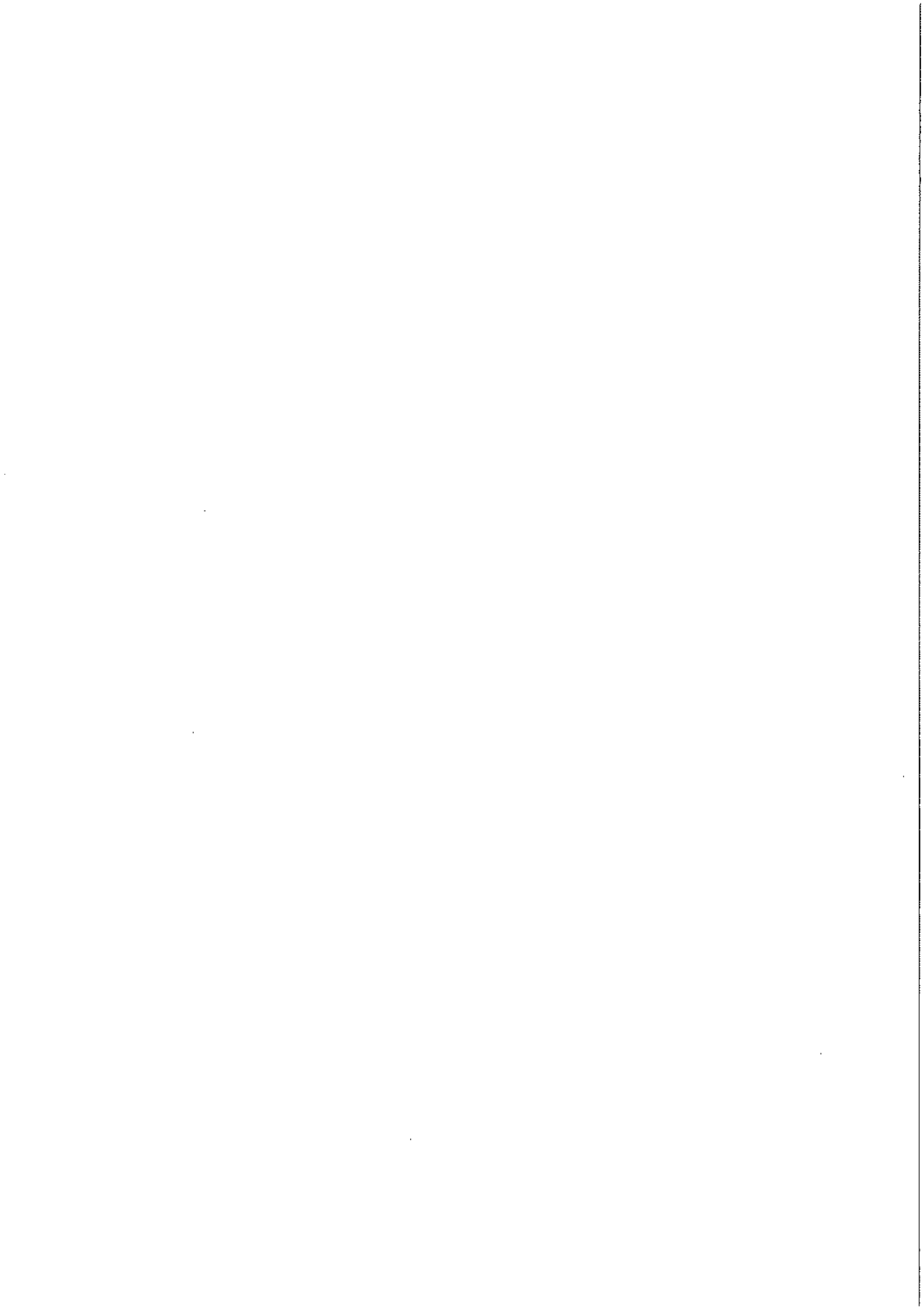
M. Sylvain PRIMAS obtenant 24 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu délégué **suppléant**
M. Gilles BRIAND obtenant 24 voix, sur 29 exprimés est élu délégué **suppléant**

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*



- Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
- Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 7 JUIN 2017

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170706_12

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal au Syndicat
intercommunal à
vocation unique de la
fourrière pour animaux
de la presqu'île
guérandaise**

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil Municipal d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaise.

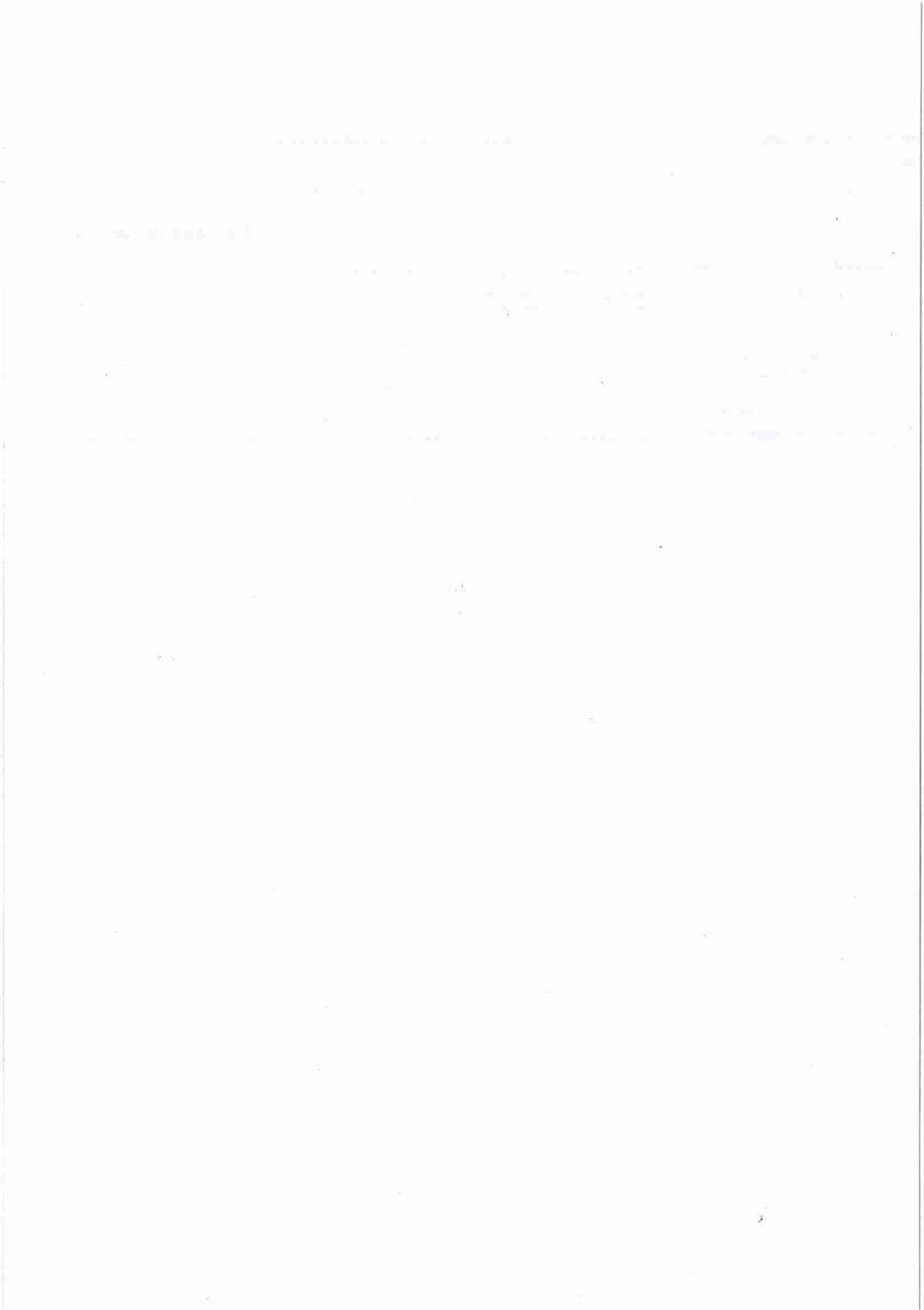
PROCEDE à l'élection de ses délégués :

Mme Valérie LE SCAO obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**
M. Yannick BEAUVAIS obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**
Mme Nathalie PRIMAS obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **suppléant**
Mme Laurence FREMINET obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **suppléant**

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_13

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil à
l'association
Air Pays de la Loire**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté à l'association Air Pays de la Loire par un délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL,


Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection d'un délégué au sein de l'association Air Pays de la Loire

Mme Dominique MAHE-VINCE obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée à l'association Air Pays de la Loire.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire,
Claude AUFORT



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Retour en Mairie le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Publié ou affiché le **12 JUIN 2017**

1880-1885

The first part of the report deals with the general conditions of the country during the period 1880-1885. It is noted that the country was in a state of general depression, and that the population was suffering from want and distress. The government was unable to do much to relieve the suffering, and the people were forced to seek relief in other ways.

The second part of the report deals with the state of the country during the period 1885-1890. It is noted that the country was in a state of general depression, and that the population was suffering from want and distress. The government was unable to do much to relieve the suffering, and the people were forced to seek relief in other ways.

The third part of the report deals with the state of the country during the period 1890-1895. It is noted that the country was in a state of general depression, and that the population was suffering from want and distress. The government was unable to do much to relieve the suffering, and the people were forced to seek relief in other ways.

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_14

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal à
l'Office d'Animation
Sportive de Brière**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté à l'Office d'Animation Sportive de Brière par l'adjoint aux sports.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

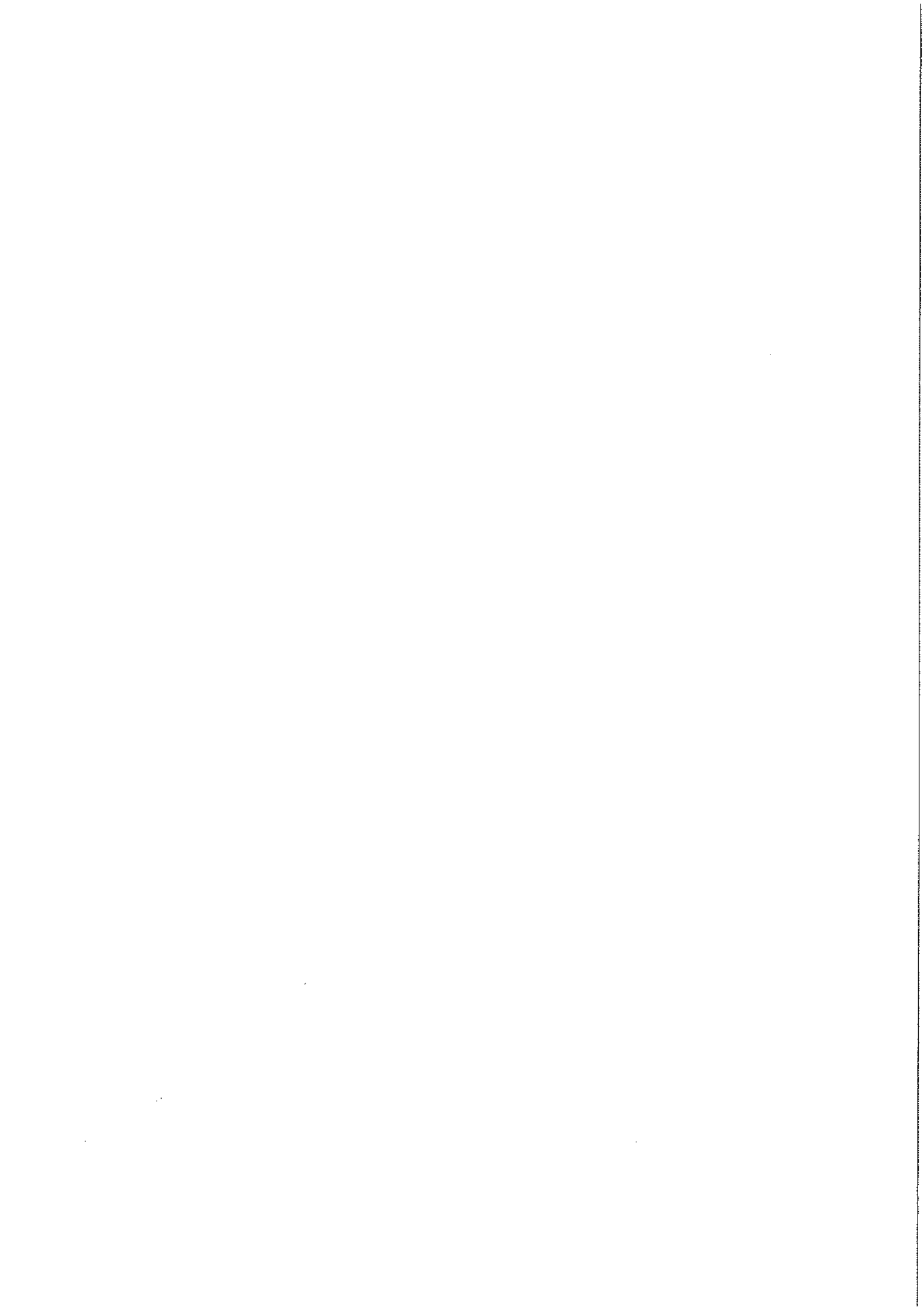
DESIGNE son délégué :

M. Denis ROULAND est désigné délégué du Conseil municipal pour siéger à l'Office d'Animation Sportive de Brière.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 7 JUIN 2017

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_15

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
Municipal à
l'Office Municipal des
Sports de Trignac**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté à l'Office Municipal des Sports de Trignac par deux délégués.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

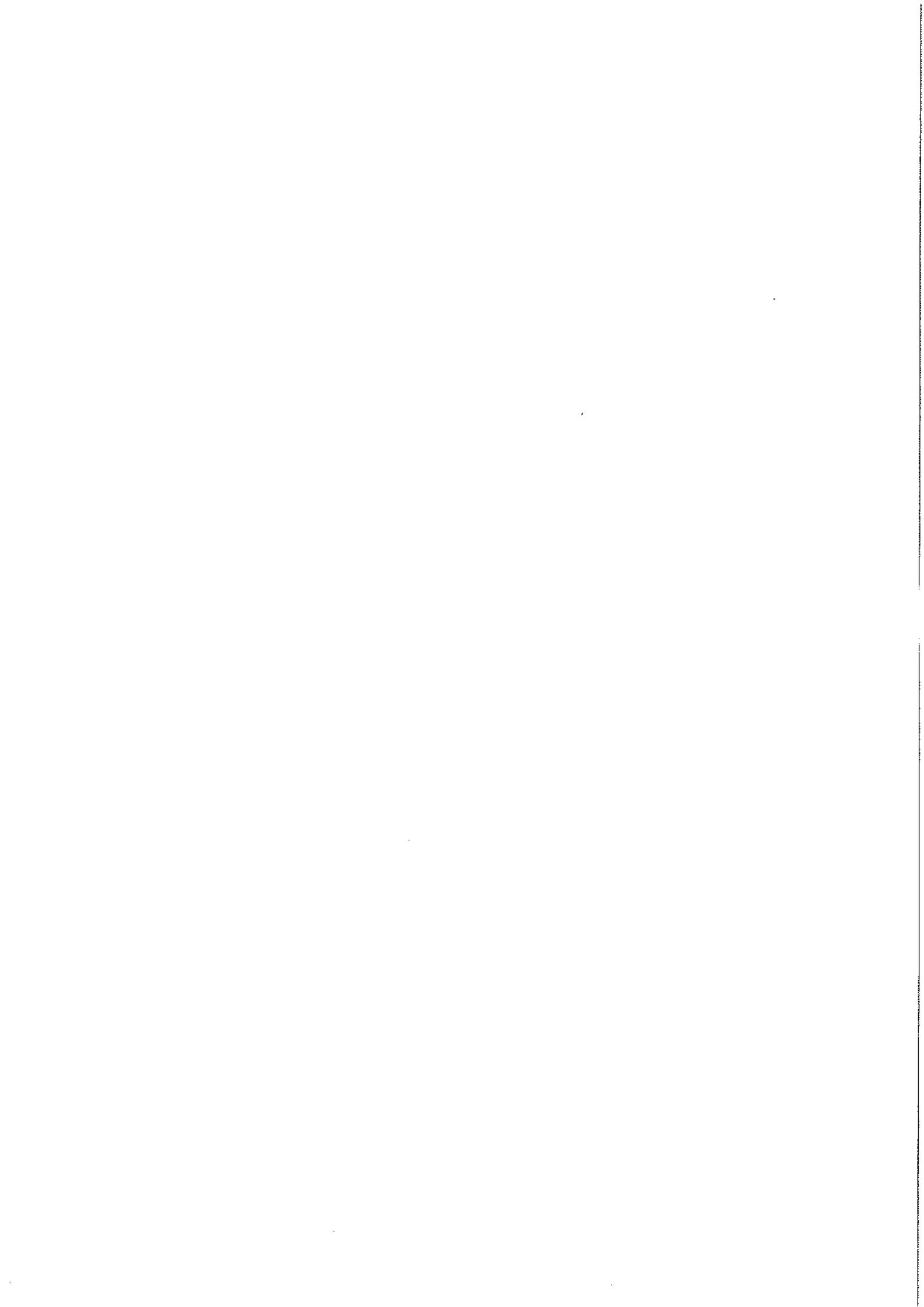
DESIGNE ses délégués à l'Office municipal des sports de Trignac :

M. Jean-Pierre LE CROM obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué
M. Denis ROULAND obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 12 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 12 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 12 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_16

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
Municipal à la
Mission locale
De Saint-Nazaire**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté à la Mission Locale de Saint-Nazaire par un délégué.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

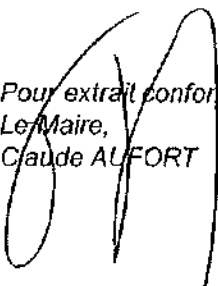
Après en avoir délibéré,

DESIGNE son délégué à la Mission Locale de Saint-Nazaire :

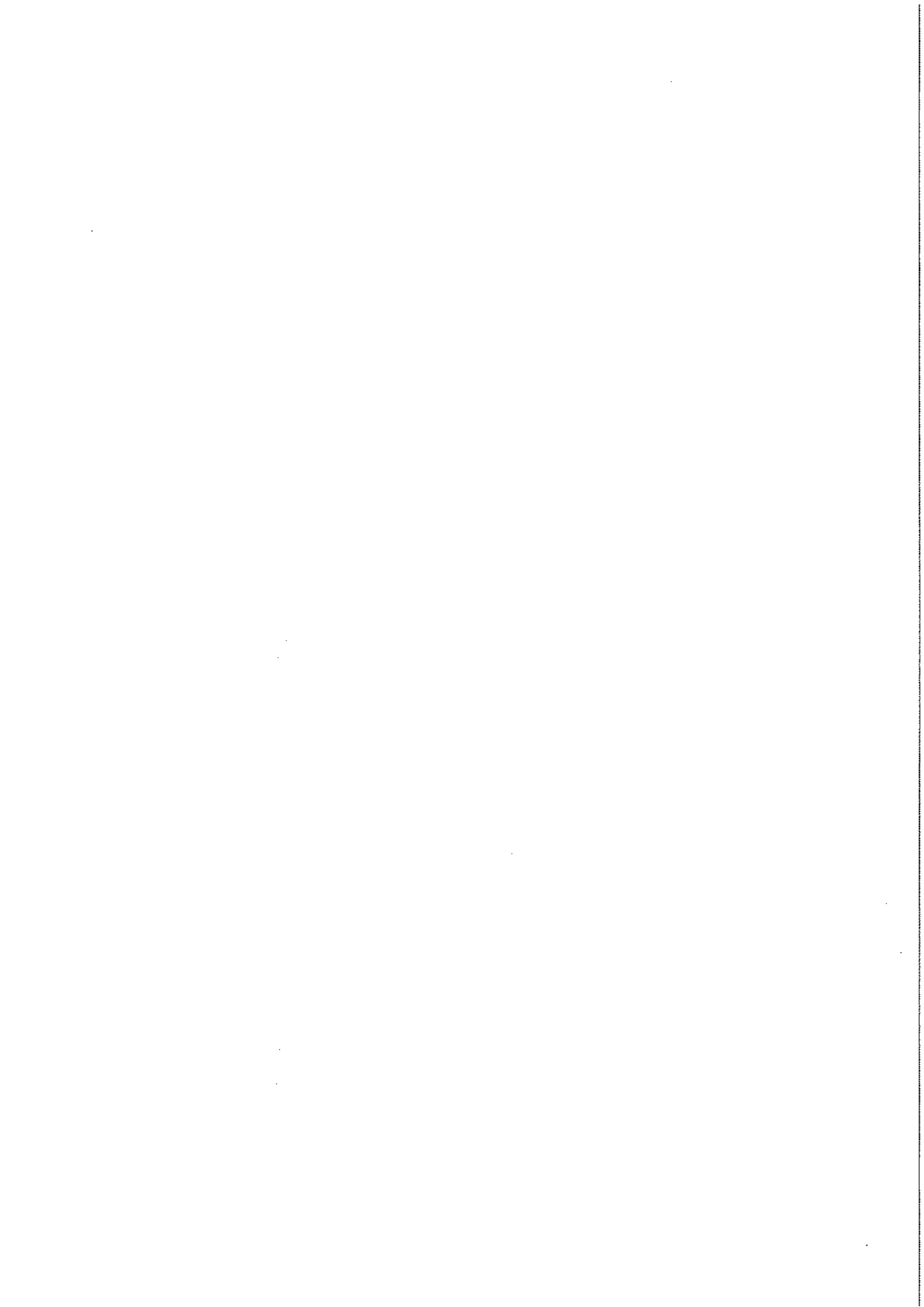
Mme Anne-Marie CARDINAL obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT*



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Retour en Mairie le **12 JUIN 2017**
 ⇒ Publié ou affiché le **12 JUIN 2017**



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 7 JUIN 2017

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29
27
29

DEL_2017067_17

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
Municipal au Conseil
d'administration du
collège Julien Lambot**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Conseil d'administration du collège Julien Lambot par l'Adjoint et un membre de la commission Affaires scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

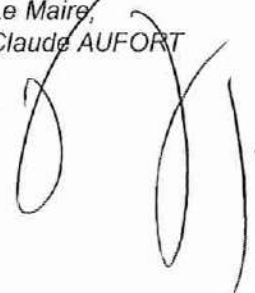
DESIGNE ses délégués pour siéger au conseil d'administration du collège Julien Lambot

Mme Capucine HAURAY, obtenant 29 voix, 29 suffrages exprimés, est élue déléguée
M. Franck GUILLAMET, obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 16 JUIN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 16 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



Date

Subject

Page No.

1. Introduction

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records and the role of the auditor in this process.

The second part of the document discusses the various methods used to collect and analyze data.

Conclusion

The document concludes by summarizing the key findings and providing recommendations for future research.

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_18

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
Municipal au Conseil
d'administration de la
SONADEV Territoires
publics**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

A l'initiative de la Communauté d'Agglomération de la RÉgion Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) et de la Ville de Saint-Nazaire, une société publique locale (SPL) « SONADEV TERRITOIRES PUBLICS » a été créée en 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La SPL « SONADEV TERRITOIRES PUBLICS », société anonyme, au capital de 450 000€, immatriculée au RCS de Saint-Nazaire sous le numéro 797 548 989, dont le siège social est sis au 6, place Pierre Sémard à Saint-Nazaire, a pour objet d'assurer l'étude, la réalisation et la commercialisation de tous projets se rapportant au développement local, en matière d'aménagement ou en matière économique.

La société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur leur territoire, dans le cadre de tous contrats conclus avec elles.

Constituée avec deux collectivités territoriales fondatrices, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, le capital de la SPL a été ouvert à d'autres collectivités locales et notamment aux 9 autres communes membres de la CARENE.

La SPL est une société anonyme, administrée par un Conseil d'administration dont le nombre de sièges est égal à 18, soit 15 sièges attribués à la CARENE, 1 siège à la Ville de Saint-Nazaire, 1 siège au Conseil Général de Loire-Atlantique et 1 siège à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration.

En se portant acquéreur de 5 actions d'une valeur nominale de 100€, la commune de TRIGNAC est devenue actionnaire de la SPL « SONADEV TERRITOIRES PUBLICS » le 28 octobre 2013.

Le capital détenu par la commune de TRIGNAC (500€) ne lui permet pas de disposer d'un siège d'administrateur au Conseil d'administration. En tant qu'actionnaire minoritaire, la commune de TRIGNAC fait partie de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires minoritaires.

Afin de renforcer sur la Société le contrôle des collectivités locales actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, l'article 15 des statuts de la SPL prévoit que le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis en dehors des collectivités territoriales directement représentées au Conseil d'administration parmi les collectivités actionnaires. Les censeurs assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et reçoivent les mêmes éléments d'information que les administrateurs.

En conséquence, vu le rapport présenté en séance,

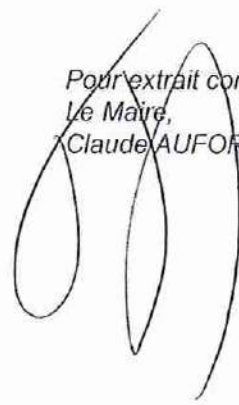
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner M. Gilles BRIAND afin de représenter la Commune au sein de l'assemblée générale de la SPL et Mme Dominique MAHE-VINCE pour le suppléer en cas d'empêchement,
- de désigner M. Boris LEGOFF afin de représenter la Commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL et de l'autoriser à accepter toute fonction liée à sa représentation au sein de la SPL telles, notamment, que représentant de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration, censeur, membre de comités techniques, etc. ;

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 16 JUIN 2017
⇒ Retour en Mairie le 16 JUIN 2017
⇒ Publié ou affiché le 16 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_19

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal au Conseil
intercommunal de
sécurité et de
prévention de la
délinquance (CISPD)
de la CARENE**

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) de la CARENE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de ses délégués au sein du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de la CARENE :

M Yannick BEAUVAIS obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **titulaire**
M Franck GUILLAMET obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué **suppléant**

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
⇒ Retour en Mairie le **13 JUIN 2017**
⇒ Publié ou affiché le **13 JUIN 2017**



1875

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice

29

de présents
de votants

27

29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_20

OBJET :

**Désignation des
délégués du Conseil
municipal au Conseil
d'administration de la
MAEPA Camille
Claudet**

L'an deux mille dix sept, le sept juin

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est représenté au Conseil d'Administration de la MAEPA Camille Claudet par :

- Le Maire ou son représentant
- 1 membre du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection de ses délégués au sein du Conseil d'administration de la MAEPA C. Claudet :

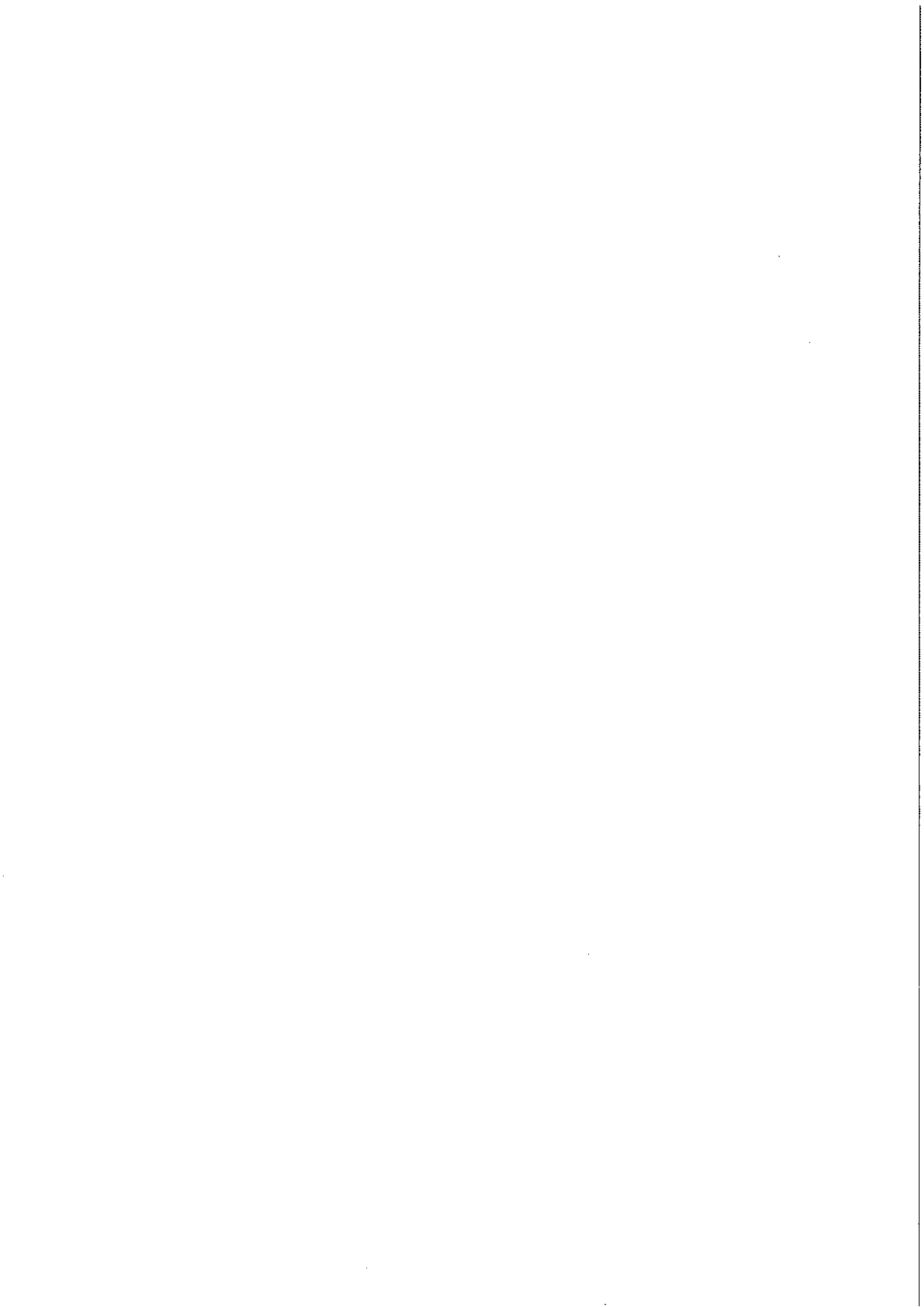
Mme Laurence FREMINET obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élue déléguée au conseil d'administration de la MAEPA Camille Claudet.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
- ⇒ Retour en Mairie le **13 JUIN 2017**
- ⇒ Publié ou affiché le **13 JUIN 2017**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT





Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

27

29

Du 7 JUIN 2017

DEL_20170607_21

OBJET :

Désignation des délégués
du Conseil municipal à la
Société publique locale
STRAN

Désignation de délégués
à l'assemblée spéciale et
à l'assemblée générale

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune dans les instances de la SPL STRAN. Il est demandé au Conseil municipal de :

désigner :

- un membre à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au sein du conseil d'administration de la SPL STRAN
- un membre à l'assemblée générale

autoriser les représentants à percevoir les indemnités et défraiements légaux et réglementaires que les instances délibérantes de la société auraient décidé d'instituer (jetons de présence)

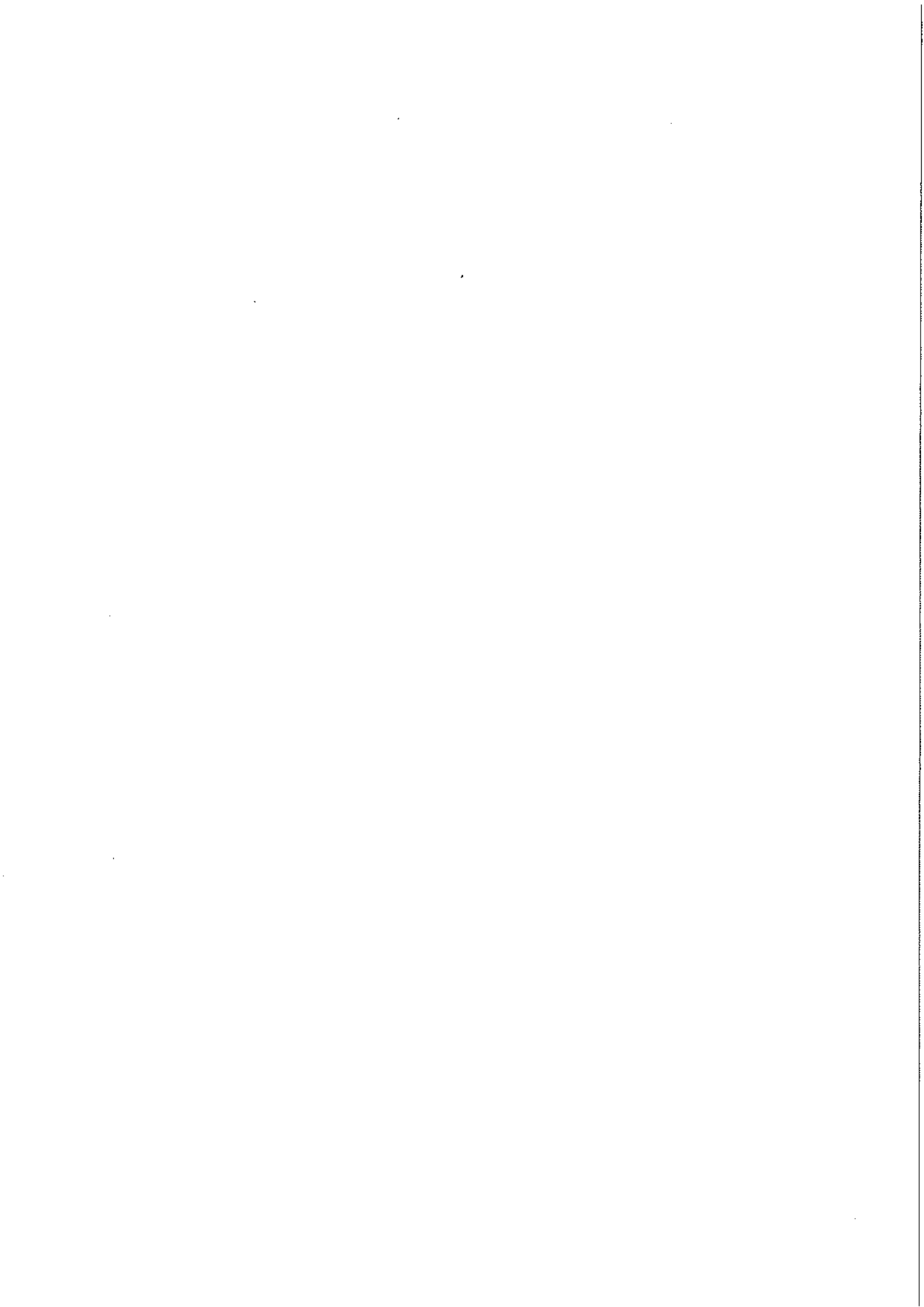
M. Gilles BRIAND obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL STRAN

M. Jean-Louis LELIEVRE obtenant 29 voix sur 29 suffrages exprimés, est élu délégué à l'assemblée générale de la SPL STRAN.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Claude AUFORT

- Transmis à M. le Sous-Préfet le 13 JUIN 2017
- Reçu par M. le Sous-Préfet le 13 JUIN 2017
- Retour en Mairie le 13 JUIN 2017
- Publié ou affiché le 13 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre
de conseillers en
exercice
de présents
de votants

29

27

29

Du 7 JUIN 2017

DEL_20170607_22

OBJET :

CARENE

**commission locale
d'évaluation des trans-
ferts de charges**

**désignation d'un repré-
sentant titulaire et d'un
représentant suppléant**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Par délibération du 23 septembre 2014, le conseil communautaire de la CARENE a approuvé l'installation de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et acté sa composition.

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui seront chargés de représenter la commune à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE.

M. Jean-Louis LELIEVRE obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu représentant titulaire à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE

Mme Nathalie PRIMAS obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés est élu représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARENE.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

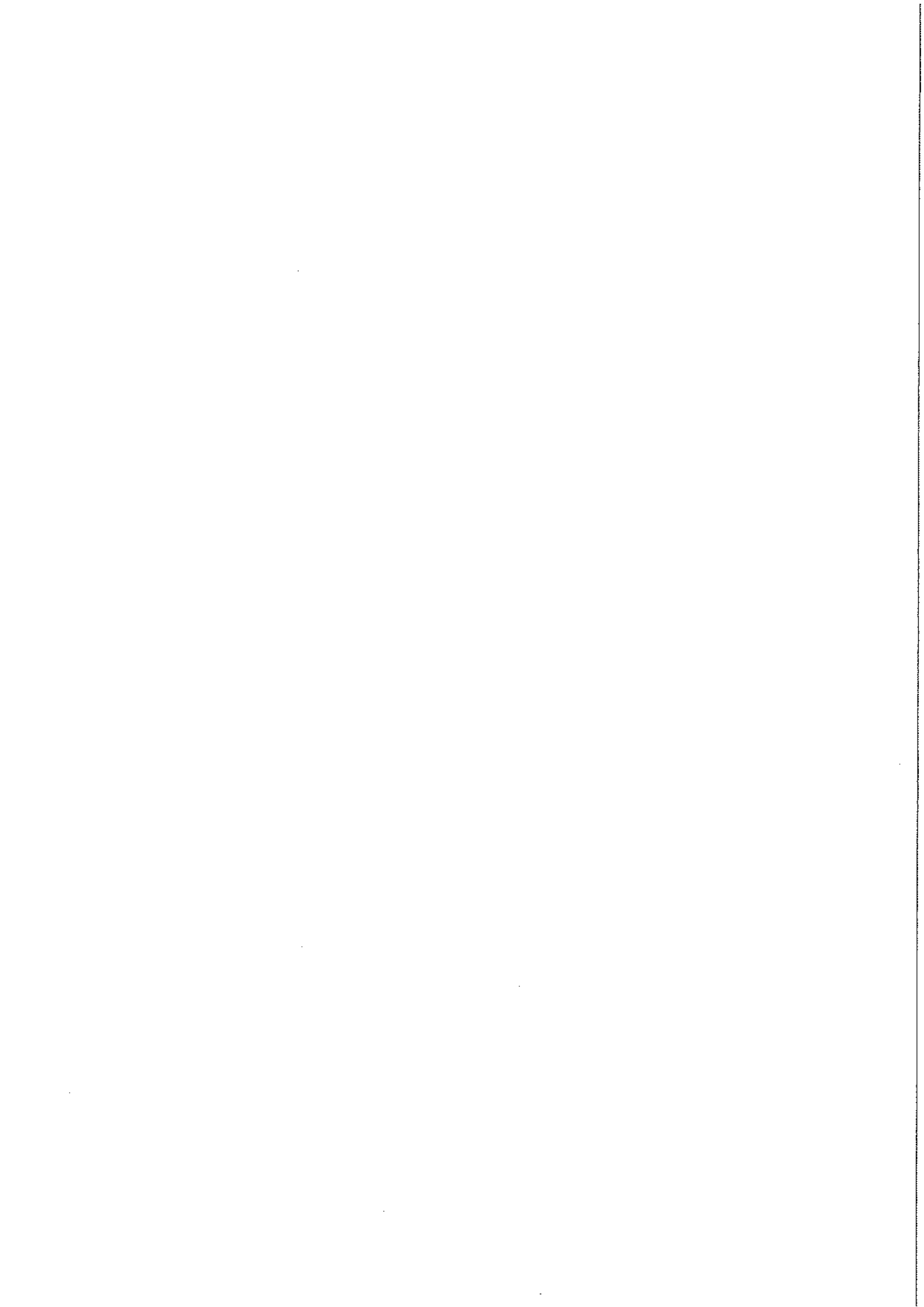
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le

13 JUIN 2017

13 JUIN 2017

13 JUIN 2017



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

Du **7 JUIN 2017**

DEL_20170607_23

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

OBJET :

CARENE

Conférence intercommunale du logement (CIL) –

Nomination d'un représentant suppléant

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALJ à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation avait été faite le

La commune de Trignac participe aux instances de la Conférence intercommunale du logement de la CARENE. Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant suppléant en cas d'indisponibilité du maire.

Mme Sophie PIHUIT obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue représentante suppléante pour siéger à la conférence intercommunale du logement (CIL) de la CARENE, en cas d'indisponibilité du maire.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Claude AUFORT

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **13 JUIN 2017**
⇒ Retour en Mairie le **13 JUIN 2017**
⇒ Publié ou affiché le **13 JUIN 2017**

1000 1000 1000

1000 1000

1000 1000

Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **7 JUIN 2017**

Nombre de conseillers en exercice	29
de présents	27
de votants	29

DEL_20170607_24

OBJET :

**Association
professionnelle
d'insertion par
l'économique (APIE)**

**désignation d'un
représentant de la
collectivité au conseil
d'administration**

L'an deux mille dix sept, le sept juin
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
M. Claude AUFORT, Maire

Étaient présents : Claude AUFORT – Denis ROULAND – Capucine HAURAY – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Nathalie PRIMAS - Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Sophie PIHUIT – Boris LEGOFF – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Anne-Marie CARDINAL – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :
Jean GALI à Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL à David PELON

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Delphine BARRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'APIE

Mme Anne-Marie CARDINAL obtenant 29 voix, sur 29 suffrages exprimés, est élue pour siéger au conseil d'administration de l'Association d'Insertion par l'économique.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 13 JUIN 2017
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 13 JUIN 2017
- ⇒ Retour en Mairie le 13 JUIN 2017
- ⇒ Publié ou affiché le 13 JUIN 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude AUFORT



